Résolution sur les jeunes chercheurs

2023/2884(RSP) - 14/12/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les jeunes chercheurs.

La résolution note que l'UE reste le leader mondial pour le nombre total de chercheurs, avec une part de 23,5% (contre 21,1% en Chine et 16,2% aux États-Unis), mais que l'Europe n'a pas connu d'augmentation significative du nombre de postes universitaires permanents. Seul un faible pourcentage de titulaires d'un doctorat trouvera un poste permanent dans le monde universitaire ou dans la recherche publique, ce qui obligera les jeunes chercheurs à développer des compétences transférables et à obtenir la formation nécessaire pour avoir une chance de mener une carrière fructueuse en dehors du monde universitaire.

En outre, la forte inflation des prix des biens et des services, ainsi que la hausse des loyers et des taux hypothécaires, contribuent à une crise du coût de la vie qui affecte lourdement les jeunes chercheurs, en particulier ceux qui perçoivent de faibles salaires et sont confrontés à des conditions d'emploi précaires.

Conditions de carrière et possibilités de mise en réseau

La résolution a salué les propositions de la Commission à partir de juillet 2023 visant à rendre les carrières dans la recherche de l'UE plus attrayantes, avec de plus grandes possibilités de mobilité. Elle a rappelé que l'amélioration des carrières dans la recherche, en particulier pour les jeunes chercheurs, est une priorité essentielle du programme stratégique de l'EER 2022-2024 et pourrait contribuer à déterminer si l'UE conserve son statut, à la pointe du niveau mondial en matière de recherche et d'innovation et de nouvelles technologies.

Soulignant la nécessité de renforcer la mise en réseau entre les associations de chercheurs et les universités dans l'UE, afin de mieux promouvoir les intérêts communs des jeunes chercheurs, le Parlement a salué l'initiative EU TalentOn ainsi que d'autres initiatives de l'UE visant à promouvoir la mise en réseau, la visibilité et la coopération entre les jeunes chercheurs.

La Commission est invitée à :

- **améliorer les conditions d'emploi et les opportunités pour les jeunes chercheurs** en Europe en créant des consortiums afin d'aider les jeunes chercheurs et en favorisant une rémunération équitable et les possibilités de carrière;

- donner la priorité à la mise en œuvre d'un «**Observatoire des carrières**» sous la forme d'un système ouvert de suivi et d'établissement de rapports dans toute l'Europe sur les progrès annuels accomplis en ce qui concerne la qualité du cadre et les conditions d'emploi, y compris la rémunération, la sécurité sociale, le type de contrat et les niveaux de pension.

Financement

Notant que la responsabilité première d'assurer un financement public suffisant et durable de la science, de la recherche et de l'innovation incombe aux États membres, la résolution a insisté sur le fait que les États membres devraient s'engager à atteindre des niveaux plus ambitieux de financement de la recherche et de l'innovation (R&I), en mettant pleinement en œuvre l'objectif d'investissement de 3% du PIB. Pour atteindre cet objectif, au moins 1,25% du PIB de l'investissement devrait provenir de fonds publics.

Le Parlement a regretté que ni la proposition de budget de l'UE pour 2024 ni la proposition de révision du cadre financier pluriannuel n'envisagent une augmentation du budget d'Horizon Europe, qui est nécessaire pour améliorer le taux de réussite des financements de l'UE et éviter de gaspiller des talents alors que les jeunes chercheurs poursuivent leur carrière en dehors de l'Europe. À cet égard, une **augmentation du budget d'Horizon Europe** est demandée, avec l'objectif de permettre à chaque sous-programme de financer au moins 50% de toutes les propositions jugées excellentes.

Mobilité et portabilité

Le Parlement a souligné l'importance d'utiliser les programmes de financement de l'UE pour inciter les chercheurs à revenir en Europe après avoir effectué leur recherche doctorale dans un pays tiers, afin de **lutter contre la fuite des cerveaux** qui nuit aux systèmes de recherche européens. Ils ont regretté que le Conseil n'ait pas pris de mesures plus concrètes pour engager tous les États membres à supprimer les obstacles qui peuvent rendre la mobilité difficile pour les jeunes chercheurs.

Les députés ont également salué l'initiative **ERA4YOU** et la proposition de plateforme de talents ERA comme moyen d'encourager la mobilité intersectorielle et d'améliorer les perspectives des jeunes chercheurs. En outre, le Parlement soutient le projet de la Commission de s'appuyer sur le fonds de pension paneuropéen pour les chercheurs (**RESAVER**) et de développer un cadre global pour les carrières des chercheurs afin de promouvoir davantage la mobilité transfrontalière et intersectorielle.

Équilibre entre les hommes et les femmes

Étant donné que les femmes ne représentent qu'un tiers des chercheurs et un peu plus d'un quart des postes universitaires de haut niveau, tout en constituant une part disproportionnée des chercheurs à temps partiel et des contrats précaires en Europe, le Parlement a appelé à un engagement concerté au niveau de l'UE et dans les États membres pour veiller à ce que les processus de recrutement et de sélection soient **neutres du point de vue du genre** et exempts de tout préjugé. Il a noté, à cet égard, qu'Horizon Europe expérimente actuellement la possibilité d'anonymisation pour certains projets afin de réduire les biais d'évaluation.

Enfin, le Conseil est invité à adopter et à mettre en œuvre rapidement les nouvelles initiatives proposées par la Commission pour favoriser les carrières dans la recherche et renforcer l'EER, y compris la proposition de recommandation du Conseil concernant une **charte révisée pour les chercheurs** et un cadre européen de compétences pour les chercheurs.